

À la suite des annonces gouvernementales applicables au 21 juillet 2021, vous devrez présenter votre PASS sanitaire à l'entrée des prochains événements de Jubilons ! ...

Le PASS sanitaire est un QR code (sous forme papier ou numérique) que vous pouvez acquérir de 3 manières différentes :

- 👉 Test négatif TR-PCR ou antigénique de moins de 48 heures.
- 👉 Certificat de vaccination complet.
- 👉 Certificat d'immunité à la suite d'un Covid-19 de moins de 6 mois.

La vérification de ces éléments ne permet ni d'avoir accès, de stocker vos données médicales.

Consultez le Centre d'information sur le Covid-19 pour des ressources sur les vaccins.